



## Pour une stricte neutralité dans le sport

La vigilance à l'égard de la radicalisation islamiste ne saurait se limiter à la surveillance des individus susceptibles de passer à l'acte violent. Le séparatisme islamiste commence par la mise en visibilité dans tous les espaces publics, et notamment celui des activités sportives et récréatives, des différences vestimentaires, en premier lieu pour les femmes.

Le sport qu'il soit de compétition ou de loisirs est de plus en plus souvent l'objet de revendications de type communautaires, actuellement essentiellement islamistes.

Le port du hijab, quel que soit le nom qu'on lui donne, foulard, burkini, tchador, etc., quelle que soit sa forme, sa couleur, qu'il soit porté ou non volontairement, traduit une triple ségrégation : entre les femmes et les hommes, entre les femmes « pudiques » et les autres, entre les musulmanes et les non musulmanes.

EGALE s'est fixé comme objectif de faire respecter le règlement olympique et les valeurs fédératrices du sport et d'obtenir l'interdiction de toute expression raciale, religieuse et politique sur les terrains de compétition sportive, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. L'olympisme est en effet à la fois un révélateur de nos sociétés et le phénomène culturel le plus populaire au monde. Les JO et JOP sont suivis directement ou via la télévision par près de 4 milliards de personnes, soit la moitié de l'humanité.

EGALE a décidé d'apporter son soutien au *Collectif Paris 2024 (1)*, composé de plus de 100 ONG et plus de 350 personnalités, qui exige une stricte application des « *principes éthiques fondamentaux universels* » tels qu'inscrits dans la Charte Olympique. Parmi ces principes, la règle 50.2 selon laquelle « *aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée sur un lieu, site ou autre emplacement olympique* ».

Or le Comité International Olympique (CIO), imité en cela par la plupart des Fédérations Sportives Internationales (FI), contourne sa propre règle en acceptant les conditions posées par les théocraties islamistes à l'envoi de femmes : qu'elles soient voilées de la tête aux pieds, qu'elles ne participent qu'à des compétitions non mixtes et compatibles avec les prescriptions coraniques. Conditions qui relèvent de l'apartheid sexuel.

**EGALE considère qu'en préalable à l'interpellation des instances sportives internationales (CIO et FI) sur leur non-respect de la règle 50.2, la France doit se montrer exemplaire. La neutralité telle qu'imposée par la règle 50.2 dans les espaces et sur les terrains sportifs, si**

(1) Collectif mobilisé à l'initiative de la Ligue du Droit International des femmes, qui a donné lieu à l'envoi d'une lettre ouverte au comité d'organisation des JOP de Paris 2024 :  
[www.change.org](http://www.change.org)

EGALE (Egalité - Laïcité – Europe) Association Loi 1901

Adresse courrier : EGALE MVAC 15 ème – boîte 18 22 rue de la Saïda 75015 PARIS

**elle est appliquée avec rigueur, devrait constituer un outil efficace pour mettre un terme aux pressions islamistes dans ce domaine, tant en France qu’au plan international.**

**Ainsi, comme le propose la Commission d’Enquête du Sénat sur la radicalisation islamiste, il convient d’«*introduire* dans les statuts de chaque fédération [française] l’interdiction de toute démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale, telle que prévue par l’article 50 de la charte olympique » (proposition n°35 du rapport de la commission).**

(1) Collectif mobilisé à l’initiative de la Ligue du Droit International des femmes, qui a donné lieu à l’envoi d’une lettre ouverte au comité d’organisation des JOP de Paris 2024 : [www.change.org](http://www.change.org)